

Compte rendu
de la séance du conseil municipal
du 18 janvier 2018 à 20h30

Date de la convocation : 12 janvier 2018

Présents : LACOMBE Jean Marie, GUILLET Cathy, RUSSERY Joël, ALBOUY Laetitia, DELMAS Claudine, GARCIA Dominique, LACOMBE Christophe, RIGAL Adrian, ROUZIERES Guy, SIRMAIN Florian,

Absents : CAZALS Bertrand (donne pouvoir à LACOMBE Jean-Marie), DE LA ROCQUE Claudine, FRAYSSE Nicole (donne pouvoir à GUILLET Cathy), GAYRAUD Vincent, NOWITZKI Vanessa.

A la demande de Mr Le Maire, le conseil municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations :

- Demande d'aide dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R)
- Attribution des fonctions d'indemnités des élus

Attribution des fonctions d'indemnités des élus

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'apporter une modification à la rédaction de la délibération du 25 avril 2014 fixant les modalités d'attribution d'une indemnité de fonction au Maire et adjoints.

C'est ainsi que ces indemnités seront désormais calculées par l'application d'un taux sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et non plus sur l'indice 1015. Les taux fixés en 2014 restent inchangés.

Transfert de compétences du PLU : mise à disposition (régularisation)

Monsieur le Maire rappelle que la compétence en matière d'urbanisme (PLU) a été transférée à la CCCM depuis le 1^{er} janvier 2017. Conformément à la réglementation, il convient donc de transférer à la CCCM les biens meubles et immeubles liés à cette compétence à la date du transfert. En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le transfert à la CCCM des crédits figurant au compte 202 pour un montant global de 27 593.49 €. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition

Projet d'extension de la salle de l'Ady à Clairvaux

Dans le cadre du projet d'extension de la salle d'animation qui lui a été confié l'Architecte Destruel de Marcillac a remis en Mairie l'avant-projet et l'estimation chiffrée en résultant. Monsieur le Maire présente cette opération qui permettrait la création d'une cuisine (≈30 m²), de WC publics (≈6 m²) accessibles depuis l'extérieur en toutes circonstances (idem Mairie) et d'un espace dédié au rangement du

mobilier. A la lecture du plan, certaines remarques sont apportées par l'assemblée et plus particulièrement sur la solution de rangement du mobilier qui ne donne pas satisfaction. Il sera demandé à Destruel de supprimer cette possibilité qui entrainera une diminution du coût d'aménagement qui s'élève à 73 000 HT pour les travaux 'aménagement, 8 000 € pour les raccordements voirie et 30 000 € pour l'équipement de la cuisine.

Dans tous les cas, il sera demandé, sur la base de cet avant-projet une demande d'aide financière à l'Etat au titre de la DETR 2018 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et au Conseil Départemental de l'Aveyron.

Rythmes scolaires

Mr Le Maire rappelle que les collectivités peuvent choisir pour la rentrée scolaire 2018-2019 de maintenir 4,5 jours d'école par semaine ou bien de revenir avec l'obtention d'une dérogation du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) à la semaine de 4 jours.

Il précise que dans un souci de cohésion et dans le but de faciliter certaines activités hors de l'école, (complexe sportif, piscines municipales,..) la communauté de commune souhaiterait une harmonisation des temps scolaires.

Mr Le Maire indique qu'à ce jour, seule la commune de Salles La Source a délibéré et opté pour la semaine à 4,5 jours. Pour l'ensemble des autres communes du territoire, les discussions sont en cours entre les parents, les enseignants et les représentants des collectivités. Il semblerait malgré tout qu'une tendance se dessine à savoir la semaine des 4 jours.

Cathy Guillet précise que l'école de Balsac, avec qui la commune de Clairvaux partage l'association Les Gastadous » en charge des TAPE et du Centre de Loisirs, fonctionnera à compter de septembre 2018 sur le rythme de 4 jours comme l'a demandé le conseil municipal de Druelle-Balsac

Mr Le Maire rappelle que suite à l'enquête effectuée auprès des parents de l'école de la commune, le résultat met en évidence une préférence (67%) pour la semaine de 4 jours. Il fait un tour de table pour connaître la position respective de chacun des conseillers.

Résultat : 11 conseillers indiquent leur préférence pour la semaine de quatre jours essentiellement pour respecter le souhait de la majorité des parents d'élèves et tout en regrettant qu'aucun retour ne soit connu sur l'expérience de ces trois dernières années. 1 conseiller opte pour la semaine de 4,5 jours.

Mr Le Maire et les deux élues représentant le conseil municipal au sein du conseil d'école feront donc connaître cette position lors du conseil d'école prévu le jeudi 25 janvier 2018.

Extinction éclairage public

Mr Le Maire rappelle qu'il avait évoqué lors des précédents conseils municipaux la possibilité d'éteindre totalement ou partiellement l'éclairage public sur la commune durant une partie de la nuit (de 23h à 6h00).

La société Eiffage en charge de la gestion de l'éclairage public en partenariat avec le SIEDA a été contactée afin de vérifier la faisabilité.

Il présente un devis prévoyant l'extinction totale de l'éclairage public de 23h à 6h sur l'ensemble de la commune ainsi qu'une diminution des puissances d'éclairage (certains lampadaires sont déjà équipés). Le montant du devis s'élève à 15626.28 euros TTC sur lequel serait obtenue une aide du SIEDA d'environ 50%

Une deuxième solution sera chiffrée en maintenant, pour des raisons de sécurité, l'éclairage public au droit des routes départementales traversant les villages de Bruéjous et Clairvaux. Compte tenu des travaux complémentaires rendus indispensables dans ce cas de figure, elle s'avèrera un peu plus onéreuse

Informations diverses

Demande d'un RDV de la part du Collectif Santé

Mr Le Maire donne lecture du courrier adressé par le Collectif Santé concernant la pose des compteurs Linky et demandant un rendez-vous. Il indique également que suite aux dernières informations communiquées par Enedis, les usagers ont la possibilité de refuser la pose du compteur, lors de la venue des techniciens, même si le refus n'a pas été signalé par courrier.

Il a été décidé d'adresser un courrier au Collectif Santé en indiquant que le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de rendez-vous, les administrés ayant désormais la possibilité de refuser la pose du compteur sans démarche préalable.

Aménagement d'un City Park

Mr Le Maire précise que suite à la demande du conseil municipal des enfants concernant la création d'un City Park, une demande de devis a été faite auprès de l'entreprise COLAS pour la réfection du sol d'un des terrains de tennis destiné à accueillir cet équipement. Le budget à prévoir s'élève à 14 490 euros HT. D'autres propositions sont attendus. Le coût des équipements complémentaires et indispensables (panneaux, buts, filets,...) ne sont pas prévus

Une demande d'aide au titre de la DETR sera adressée aux services de l'Etat

Mr Le Maire indique que l'Association des parents d'élèves de l'école souhaiterait l'aménagement et le traçage d'un mini terrain de foot dans la cour à réaliser pour partie sur un espace enherbé de la cour de récréation. Mr Le Maire présente le devis adressé par la COLAS pour un montant de 15502.50 HT. Compte tenu du coût important de cet aménagement, la demande sera revue avec les parents d'élèves.

Opération Bourg Centre

Monsieur le Maire indique qu'avec ses adjoints, il a reçu en début d'année les représentants de l'équipe en charge de la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération Bourg Centre. L'objet de cette rencontre était notamment de faire en sorte qu'une demande de subvention au titre de la DETR puisse être déposée cette année par la CCCM maître d'ouvrage de l'opération dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Il a été évoqué les aménagements demandés tout au long de la RD dans la traverse de Clairvaux (place de stationnements, trottoirs,...) qu'il conviendra de faire valider par les services du Département. Ce dernier sera sollicité pour obtenir son avis et une éventuelle aide financière supplémentaire sur cette partie

Prolifération des pigeons dans le village de Clairvaux

A la demande de Florian SIRMAIN qui a transmis une photo faisant état de la prolifération des pigeons dans le village de Clairvaux, confirmée par Claudine DELMAS, il sera entrepris une démarche auprès de la fédération départementale des chasseurs pour tenter de remédier à ce phénomène particulièrement nuisible pour les

bâtiments qui en sont envahis et désagréable pour la population vivant aux abords de ceux-ci.